

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

CCAS 202605/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**

L'an deux mille vingt-six le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 7 mai 2026 s'est réuni à la mairie de Saint-Georges-du-Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ROBIN, ANNIC, MORVAN, CHALLIOL, BERGEOT, FRESLON, VINCENT, FOSSE

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme MENARD, Mme ROPARS

Madame Marianne CHALLIOL a été élue secrétaire de séance.

**BUDGET : DECISION MODIFICATIVE 1**

Suite à un appel de cotisation URSSAF, pour les années 2024 (rappel) et 2025, il convient de prendre une décision modificative pour le BP 2026.

Les crédits prévus au chapitre 6450 sont insuffisants pour payer les deux cotisations, il convient d'adopter une décision modificative.

Au budget 2027, seule la cotisation de 2026 sera à payer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses	Montant initial (BP)	Nouveau montant	Delta
6450 : charges de sécurité sociale	150	250	+ 100
65133 : secours d'urgence	1038,6	938,6	- 100

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU

La secrétaire,

Marianne CHALLIOL

